

Cession d'un bien par l'Établissement public foncier de Nouvelle Aquitaine

**VALIDATION DU PRIX DE CESSION**

(À retourner par courrier électronique : [contact@epfna.fr](mailto:contact@epfna.fr) ou par courrier postal : EPF NA, 107 boulevard du Grand Cerf, CS 70432, 86011 Poitiers cedex)

**1) Désignation des biens cédés par l'EPF**

Parcelle bâtie, située 5 Avenue de la Libération sur la Commune de Lacanau, cadastrée section DH n°86, pour une contenance totale de 466 m².

**2) Désignation de l'acquéreur**

Nom : Commune de Lacanau  
Adresse : 31 Avenue de la Libération – 33680 LACANAU

**3) Détail du prix de cession (HT) arrêté au 17/10/2022**

➤ <u>Acquisition</u>	179 000,00 €
- Frais d'actes et huissier non soumis	144,15 €
➤ <u>Autres dépenses à l'achat</u>	
- Frais d'acte et huissier HT	2 377,14 €
- Etudes HT	9 247,17 €
➤ <u>Autres dépenses durant le portage</u>	
- Autres dépenses (frais huissier libération des lieux)	800,00 €

Prix de cession HT	191 568,46 €
TVA sur marge	2 484,86 €
<b>Prix TTC</b>	<b>194 053,32 €</b>

**3) Détail du prix de revient**

Les coûts relatifs à la réalisation d'études pour l'opération de la Gaîté ont été intégrés au coût de revient du foncier.

**4) Apurement des comptes**

L'apurement du compte de gestion sera réalisé sur facture à la collectivité signataire de la convention en dehors de l'acte de cession, soit l'année suivant la signature de l'acte, soit au plus tard à la date d'échéance de la convention, le 31/12/2026.

**5) Coordonnées du Notaire rédacteur de l'acte**

Maître Romain CABANAC - 45 Allées de Chartres – 33 000 BORDEAUX

À Lacanau, le \_\_\_\_\_

Monsieur Laurent PEYRONDET  
Maire  
Signature et Cachet

